

Réseau des acteurs de jeunesse ornais



MARDI 8 AVRIL 2014

**L'ECRITURE D'UN PROJET ÉDUCATIF EN
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) :
A QUOI ÇA SERT ? ON Y MET QUOI ?**

CONTENUS ATTENDUS ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE



Introduction



- **La réinstallation d'un réseau des acteurs de jeunesse**
 - **Une action qui s'inscrit dans les missions portées par la DDCSPP de promotion de la qualité éducative en ACM et des projets éducatifs locaux**
 - **Une forte conviction de la DDCSPP quant à la pertinence à développer des dynamiques de réseaux dans le champ des politiques éducatives et de jeunesse**
 - **Une programmation 2014 se voulant variée et répondant à des problématiques identifiées au sein des structures**
 - **une volonté d'animation partenariale associant des spécialistes des sujet abordés**
 - **Une programmation 2014 ciblant différents types d'acteurs (élus de collectivités et associatifs, coordonnateurs, directeurs, animateurs) :**
 - **une volonté de la DDCSPP de développer ses interventions à l'attention des élus (collectivités et associatifs),**
 - En commençant par le commencement: le projet éducatif !**

Brainstorming



Un projet éducatif en ACM : à quoi ça sert ?

Éléments de cadrage : aspects réglementaires (1)



- Le projet éducatif : une obligation légale (L 227-4 du CASF)
 - Article R227-23 du code de l'action sociale et des familles
- « Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un **document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés** à l'article R. 227-1.

Ce document **prend en compte**, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, **les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs**.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif **prend en compte les spécificités de cet accueil** »

Eléments de cadrage : aspects réglementaires (2)



○ Article R227-24 du code de l'action sociale et des familles

« Le projet éducatif **définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils** mentionnés à l'article R. 227-1 et **précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée** des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils **prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers** mis à leur disposition »

Éléments de cadrage : aspects réglementaires (3)



- Article R227-26 du code de l'action sociale et des familles

« Le projet éducatif et le document mentionné à l'article R. 227-25 **sont communiqués aux représentants légaux des mineurs** avant l'accueil de ces derniers **ainsi qu'aux agents mentionnés à l'article L. 227-9** dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse »

Eléments de cadrage : l'enjeu de l'articulation avec le projet pédagogique



- Une articulation à construire avec le projet pédagogique :
Article R227-25 du code de l'action sociale et des familles (extrait) :
« La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 **met en œuvre le projet éducatif** sauf lorsqu'il s'agit de séjours définis au 4° du I du même article, **dans les conditions qu'il définit dans un document**, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.
La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de **s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent** »
- Le projet éducatif : un outil de cadrage de l'intervention de l'équipe pédagogique
- la relation organisateur/directeur : une problématique travaillée en 2013 ayant abouti à la production d'une plaquette de sensibilisation et de conseils

Éléments de cadrage : les attendus de la DDCSPP(1)



Éléments pris en compte par la DDCSPP dans l'analyse des projets éducatifs :

- **La prise en compte du contexte territorial**
Spécificités géographiques, sociologiques, historiques, partenariales, etc.
- **La définition d'orientations éducatives**
Valeurs, objectifs éducatifs, place des parents, pratiques pédagogiques attendues, etc.

Éléments de cadrage : les attendus de la DDCSPP(2)



- **Les conditions de déroulement des accueils**
Temps de l'action et modes d'organisation : périscolaire/extra scolaire, accueil permanent/ponctuel, avec/sans hébergement, modalités de restauration, etc.
- **La description des publics visés**
Ages, sexes, prise en compte des enfants porteurs de handicaps, spécificités diverses, etc.
- **Le fonctionnement de l'équipe**
Constitution de l'équipe, permanents/volontaires, profils, qualifications/dispositifs de formation, définition des missions, modalités de préparation et d'information, etc.

Eléments de cadrage : les attendus de la DDCSPP(3)



- **La description des activités possibles**

(notamment activités physiques et sportives), intérêts éducatifs, à quels besoins cela répond t'il ?, place des enfants (choix, autonomie), etc.

- **Les moyens à disposition**

identification des moyens matériels et financiers mis à disposition de l'équipe, gestion des aspects logistiques (transports, achats de matériels, utilisation des équipements, etc.) , etc.

- **Les modalités d'évaluation**

Critères et indicateurs retenus (quantitatifs/qualitatifs), évaluation interne/externe, etc.

Eléments de cadrage : des lacunes régulièrement constatées



- Une contextualisation qui pourrait être approfondie
- Des valeurs et orientations éducatives parfois stéréotypées et interchangeables « citoyenneté, laïcité, autonomie, respect, etc. » → A développer
- Des aspects matériels parfois insuffisamment développés de nature à mettre en difficulté l'équipe pédagogique (ex : les moyens mis à disposition, le fonctionnement attendu de l'équipe, etc.)
- La question de l'évaluation souvent quasi inexistante

Le positionnement de la Fédération Départementale des Familles Rurales sur cette problématique



- Présentation de la fédération et de ses missions
- Eléments de méthode et d'analyse sur la conception de projets éducatifs du point de vue de la fédération

Travaux en demi-groupes



- Décliner des orientations/objectifs généraux classiquement présents dans les projets éducatifs
 - Identifier des modalités possibles d'évaluation des objectifs posés
- nommer une ou plusieurs personnes par groupe pour assurer la restitution des travaux en grand groupe
- Groupe 1 : « Citoyenneté » + « autonomie » et/ou « loisir »
- Groupe 2 : « Laïcité » + « découverte » et/ou « épanouissement »

Une multitude de possibilités : des projets éducatifs diversifiés



- Des projets portés par diverses catégories d'organismes
 - Les projets scouts
 - Les projets d'associations culturelles
 - Les projets d'associations laïques
 - Les projets de collectivités territoriales
 - Les projets de sociétés commerciales
 - Les projets de personnes physiques
- Des projets d'ambitions diverses
 - Des projets « classiques » et des projets « novateurs »
 - Des projets « sans étiquette » et des projets « militants »
 - Des projets « a minima » et des projets nécessitant des moyens importants
 - Des projets à rayonnement local (ruraux ou urbains) et des projets à rayonnement national, voire international
- Quelques exemples de projets éducatifs « à forte identité »
 - Association « wakanga », association laïque des centres de loisirs et de vacances de Bobigny, association des guides et scouts d'Europe, Maison de Courcelles, Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, ville de Saint-Denis

Ce qui est essentiel au sens des services de l'Etat c'est la cohérence et la transparence (vis-à-vis des enfants, des parents, des administrations, des financeurs)...

... et bien sur le respect de la loi au sens large (réglementation spécifique aux ACM mais aussi lutte contre la maltraitance, les dérives sectaires, les incitations à la haine et à la violence, les discriminations, la concurrence illégale, les fraudes, les crises sanitaires, etc.).

Conclusion (1)



- **Des ressources à votre disposition**
 - Documentation des divers services de l'Etat : INJEP, site ministériel, directions régionales, directions départementales, etc.
 - Documentation locale : grille de lecture des projets éducatifs ornais, plaquette sur la relation organisateur/directeur, site internet des services de l'Etat dans l'Orne
 - Des personnes et structures à solliciter (DDCSPP, CAF, MSA, CRAJEP, associations et fédérations d'éducation populaire, réseaux d'acteurs, etc.)

Conclusion (2)



- Bilan de la séance
- Attentes / perspectives

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION ET A BIENTOT